ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL

RUNG
THAÏLANDE

ELLE ENCOURT LA PRISON À VIE POUR AVOIR MANIFESTÉ PACIFIQUEMENT

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ÉCRIRE POUR LES DROITS
DEPUIS 20 ANS, DES LETTRES CHANGENT DES VIES

Lorsqu'une poignée de personnes s'unissent derrière une autre, les résultats peuvent être extraordinaires.

Il y a 20 ans, un petit groupe de militant·e·s polonais s'est lancé dans un marathon des lettres de 24 heures. Les années suivantes, l'idée a fait son chemin. Aujourd'hui, *Écrire pour les droits* est la plus grande manifestation de défense des droits humains dans le monde.

De 2 326 lettres en 2001, nous sommes passés à 4,5 millions de lettres, de tweets, de signatures de pétition et d'autres actions en 2020 : grâce au pouvoir des mots, des personnes du monde entier se sont unies autour de l'idée que la solidarité ne connaît pas de frontières géographiques. Ensemble, elles ont contribué à transformer la vie de plus d'une centaine de personnes au fil des ans, les libérant ainsi de la torture, du harcèlement ou d'un emprisonnement injuste.

La campagne de cette année dirige ce soutien vers des personnes prises pour cible en raison de leurs activités militantes pacifiques, de leurs opinions ou de leurs caractéristiques propres. Il s'agit notamment de militant·e·s lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres ou intersexués (LGBTI), de défenseur·e·s de l'environnement et de manifestant·e·s pacifiques. Ces personnes ont été diversement rouées de coups, incarcérées, blessées par balle, harcelées ou intimidées. Par l'intermédiaire *d'Écrire pour les droits*, elles recevront des messages personnels de solidarité venant de milliers de personnes de toute la planète. Leur famille et elles savent que leur situation est portée à l'attention du public et qu'elles ne sont pas oubliées.

Outre le fait d'encourager à rédiger des lettres, Amnesty International s'entretient avec les personnes qui ont le pouvoir de faire évoluer cette situation, comme les personnalités politiques des pays concernés. Par ailleurs, *Écrire pour les droits* met en lumière ces injustices au moyen de manifestations publiques et attire l'attention du monde entier sur les réseaux sociaux.

Manifestation de rédaction de lettres organisée par Amnesty International Taiwan, décembre 2020.

Les personnes et les groupes qui faisaient l'objet de la campagne les années précédentes indiquent que ces actions ont eu un effet et, bien souvent, que le fait de savoir qu'autant de personnes se soucient d'eux leur donne de la force.

En général, il y a un changement palpable dans le traitement que les autorités du pays réservent à ces personnes, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui se trouvent dans une situation similaire. Il est possible que les charges soient abandonnées et que les personnes concernées soient libérées. Les personnes sont traitées avec davantage d'humanité et de nouvelles lois ou réglementations destinées à éliminer l'injustice en question sont adoptées.

- Renseignez-vous sur les personnes pour lesquelles nous luttons : https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/
- Contactez l'équipe d'Amnesty International présente dans votre pays : www.amnesty.org/fr/countries
- Envoyez un message de soutien sur Twitter à @Amnesty **en utilisant le hashtag #W4R21.**

AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres en ligne ou hors ligne, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, dans un groupe de militant·e·s. En tant qu'animateur/animatrice, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux au groupe avec lequel vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte des connaissances sur les sujets abordés dont dispose déjà le groupe, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'environnement physique dans lequel est organisée l'activité et de toute restriction pouvant s'appliquer dans votre contexte. Lorsque des participant·e·s souhaitent agir en faveur d'une des personnes défendues cette année, échangez avec elles/eux afin de déterminer si elles/ils peuvent le faire en toute sécurité.

Les activités sont fondées sur des **méthodes d'apprentissage participatives** dans le cadre desquelles les participant·e·s ne reçoivent pas simplement des informations, mais explorent, discutent, analysent et s'interrogent sur des sujets liés aux cas abordés. Cette démarche permet aux participant·e·s :

DE DÉVELOPPER des savoir-faire et des compétences clés ;

DE SE FORGER LEUR PROPRE OPINION, de se poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;

D'ÊTRE ACTEURS de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;

D'AVOIR suffisamment d'espace pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.

- Si vous n'êtes pas habitué·e aux méthodes d'apprentissage participatives, nous vous invitons à consulter le **Manuel d'animation** d'Amnesty International : www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/020/2011/fr/
- Sur son Académie des droits humains, Amnesty International propose des cours en ligne d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur·e·s des droits humains, qui présente la **campagne *Écrire pour les droits* :** https://academy.amnesty.org/learn

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

VOS MOTS ONT DU POUVOIR

UNE MILITANTE LIBÉRÉE EN ARABIE SAOUDITE

Nassima al Sada, qui fait campagne en faveur de la liberté des femmes, a été arrêtée en 2018 pour avoir défendu pacifiquement les droits des femmes. En prison, des gardiens l'ont rouée de coups et ont interdit à quiconque – même à son avocat – de lui rendre visite. Grâce aux personnes qui l'ont soutenue dans le monde entier en rédigeant non moins de 777 611 lettres, tweets et autres messages, Nassima a recouvré la liberté en juin 2021, et a retrouvé sa famille et ses amis.

UN PÈRE DE TROIS ENFANTS ET SA FAMILLE DE NOUVEAU RÉUNIS

En avril 2018, Germain Rukuki, employé d'une ONG et défenseur des droits humains, a été déclaré coupable de nombreuses charges controuvées et condamné à 32 ans de réclusion au Burundi. Il a été incarcéré avant d'avoir pu prendre dans ses bras son plus jeune enfant, né quelques semaines seulement après son arrestation. Sa famille a fui le pays par crainte des représailles. Le 30 juin 2021, Germain a enfin été libéré et a retrouvé sa famille, en partie grâce aux plus de 436 000 actions menées en ce sens.

© DR

© DR

UN PAS EN AVANT POUR LA JUSTICE EN AFRIQUE DU SUD

Popi Qwabe et Bongeka Phungula, deux amies, ont été tuées alors qu'elles s'apprêtaient à sortir un soir en mai 2017. Jusqu'à récemment, leurs familles respectives étaient affligées par les irrégularités et les retards accumulés au cours de l'enquête de police. Cependant, en mars 2021, la police a relancé ses investigations après avoir reçu une pétition ayant recueilli 341 106 signatures de sympathisant·e·s du monde entier. Elle a achevé son enquête et remis son rapport au ministère public. « Je me sens optimiste, a déclaré Thembelihle, la sœur de Popi. J'ai le sentiment que les choses vont enfin bouger. »

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils sont fondés sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel – indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Cela signifie que nous devons toutes et tous être traités de manière équitable et que nous devons traiter les autres de la même façon. Cela signifie aussi que nous devons avoir la possibilité de faire nos propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide aux législations nationales et régionales, ainsi qu'au droit international, visant à améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les gouvernements. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser dans leur zone de compétence mais aussi à l'étranger.

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.

Manifestation organisée par Amnesty International Bénin aux fins de la rédaction de lettres, décembre 2020.

THE UNIVERSAL DECLARATION OF Human Rights

UNITED NATIONS

© ONU

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis son adoption, le 10 décembre 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à respecter certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à s'abstenir des comportements ou des traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits* ont été victimes.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

DROITS ET LIBERTÉS CIVILS Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit·e en esclavage.	**Article 1**	Liberté et égalité en dignité et en droits
	Article 2	Non-discrimination
	Article 3	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne
	Article 4	Droit de ne pas être réduit·e en esclavage
	Article 5	Droit de ne pas être soumis·e à la torture
DROITS JURIDIQUES Droit à la présomption d'innocence, droit à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté·e ou détenu·e arbitrairement	**Article 6**	Protection de la loi pour toutes et tous
	Article 7	Égalité devant la loi
	Article 8	Réparation lorsque les droits ont été bafoués
	Article 9	Pas de détention, d'emprisonnement ni d'exil arbitraires
	Article 10	Droit à un procès équitable
	Article 11	Présomption d'innocence
	Article 14	Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection
DROITS SOCIAUX Droit à l'éducation, droit à des services médicaux, droit au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin	**Article 12**	Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille
	Article 13	Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État
	Article 16	Droit de se marier et de fonder une famille
	Article 24	Droit au repos et aux loisirs
	Article 26	Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit
DROITS ÉCONOMIQUES Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant	**Article 15**	Droit à une nationalité
	Article 17	Droit à la propriété
	Article 22	Droit à la sécurité sociale
	Article 23	Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat
	Article 25	Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être
DROITS POLITIQUES Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion	**Article 18**	Liberté de croyance (dont la liberté de religion)
	Article 19	Liberté d'expression et droit de diffuser des informations
	Article 20	Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique
	Article 21	Droit de participer au gouvernement du pays
DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté	**Article 27**	Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté
	Article 28	Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés
	Article 29	Responsabilité de respecter les droits des autres personnes
	Article 30	Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ

DROIT DE MANIFESTER ET LIBERTÉ DE RÉUNION

CONCEPTS CLÉS

- Droit de manifester
- Liberté de réunion pacifique
- Liberté d'expression

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les participant·e·s en apprendront plus sur le droit à la liberté d'expression et le droit de manifester pacifiquement. Ils/elles comprendront l'importance de ces droits dans leurs vies. Ils/elles découvriront la situation des jeunes en Thaïlande qui essayent d'exercer leurs droits. Dans le cadre de l'activité, les participant·e·s sont encouragés à écrire une lettre de soutien à Rung et manifester leur solidarité avec elle.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participant·e·s :

- **comprendront** le droit de manifester pacifiquement et la liberté de réunion pacifique, et la façon dont ces concepts se traduisent dans leur propre vie ;
- **ressentiront** de l'empathie envers les personnes, notamment les jeunes, dont ces droits ont été violés ;
- **en sauront plus** sur la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits* et écriront des lettres de soutien et de solidarité envers Rung.

ÂGE : 12 ANS ET +

TEMPS NÉCESSAIRE

60 minutes

CONTENUS

- **Complément d'information : Le droit à la liberté d'expression et de réunion** (page 9)
- Post-it
- Tableau à feuillets mobiles
- **Document à remettre : Les types de manifestation** (pages 10-13)
- **Document à remettre : Notes sur les manifestations** (page 14)
- **Document à remettre : L'histoire de Rung** (page 15)
- Modèles de lettres disponibles sur https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/
- Papier, stylos, enveloppes, timbres
- Facultatif : connexion à Internet et ordinateur
- Facultatif : vidéo d'un entretien de sept minutes avec Rung (sous-titres en anglais) sur www.youtube.com/watch?v=lnNt_grlJFo

PRÉPARATION

- Imprimez les documents à remettre à chaque participant·e.
- Imprimez ou affichez les photos de Rung.
- Pour en savoir plus sur la situation en Thaïlande, consultez "What is happening in Thailand: 10 things you need to know" sur https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2020/11/whats-happening-thailand-10-things/
- Facultatif : Pour plus d'informations sur le droit de manifester et à la liberté d'expression, suivez les cours en ligne d'Amnesty International sur https://academy.amnesty.org/learn/public/catalog/view/34.

MESURES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19

Veillez à respecter les instructions de santé publique données dans votre région dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Menez votre activité de façon à assurer la sécurité de l'ensemble des participant·e·s, dans le respect des mesures de distanciation physique.

Si votre activité se déroule en ligne :

- **Choisissez** une plateforme qui permette une participation et des interactions en toute sécurité.
- **Adaptez** l'activité en prévoyant un temps de réflexion et de compte rendu (en petits groupes).
- **Proposez** une aide technique aux participant·e·s afin d'assurer une participation efficace.

1. LIBERTÉ D'EXPRESSION : NUAGE DE MOTS

15 MINUTES

Demandez aux participant·e·s de noter sur des post-it par quels moyens ils/elles s'expriment généralement, par ex. : « partager des selfies », « écrire des poèmes » ou « danser ».

Invitez-les à placer leurs post-it sur le tableau (ou le mur) pour que tout le monde puisse voir les réponses, et laissez-leur une minute pour en prendre connaissance.

Une fois le tableau recouvert, demandez-leur pourquoi ils/elles s'expriment de telle manière.

- Qu'est-ce que cela vous permet de faire ?
- Pourquoi est-ce important pour vous ?

Invitez les participant·e·s à se mettre par deux et discuter des conséquences s'ils/si elles n'étaient plus autorisés à s'exprimer de telle manière.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

- Cela aurait-il un impact fort sur leurs activités quotidiennes et leurs amitiés ?
- Que ressentiraient-ils/elles ?
- Seraient-ils/elles contrariés ? Pourquoi ? Ou pourquoi pas ?

Rassemblez les participant·e·s et demandez-leur ce qui est ressorti de leurs échanges. Qu'est-ce qui les a surpris·es ?

Expliquez-leur que bon nombre de gens à travers le monde ne peuvent pas s'exprimer librement, et que certains risquent d'être incarcérés ou sont jetés en prison uniquement pour avoir formulé une opinion ou s'être exprimés de diverses manières.

10 MINUTES

2. EXPLORER LE DROIT DE MANIFESTER

Montrez aux participant·e·s les quatre photos du **document « Types de manifestation »** (pages 10-13).

- Qu'ont-elles en commun ?
- Où ont-elles été prises ?
- Que font les personnes qu'on voit sur ces images ? Pourquoi ?
- Que feriez-vous si vous vouliez changer la société ?

Lisez le **document « Notes sur les manifestations »** (page 14) à voix haute. Faites une pause après chaque note, et demandez aux participant·e·s quelle photo vous avez décrite. Tous et toutes ensemble, réfléchissez aux questions suivantes :

- Pourquoi ces personnes ont manifesté de cette façon ?
- Quel est le point commun entre elles ?

Dites-en plus aux participant·e·s sur les droits aux libertés d'expression et de réunion en vous servant du **Complément d'information** page 9.

25 MINUTES

3. L'HISTOIRE DE RUNG

Indiquez aux participant·e·s que la première photo montre Panusaya Sithijirawattanakul, surnommée « Rung » (ce qui signifie « arc-en-ciel »). La jeune femme, qui s'exprime en son nom et au nom de sa communauté, est une militante étudiante et membre d'un groupe de jeunes dirigeant·e·s qui se battent pour la démocratie en Thaïlande. Elle fait partie du mouvement étudiant Ratsadon et compte parmi les dirigeant·e·s de l'organisation Front uni de Thammasat et Manifestation, qui réclame des réformes sociales et revendique pour l'ensemble des citoyens et citoyennes le droit de donner leur avis sur la société où ils/elles vivent.

Distribuez aux participant·e·s **L'histoire de Rung** (page 15) et invitez-les à la lire.

Demandez-leur de se répartir en cinq groupes, de faire des recherches sur Internet sur Rung et de débattre des questions ci-après. Si les ressources en ligne ne sont pas accessibles, demandez-leur de travailler sur la base des informations figurant dans le document distribué.

a. Pourquoi Rung manifeste ? Quelles sont ses revendications ? Pour qui manifeste-t-elle ?
b. À quelles difficultés fait-elle face ?
c. Pourquoi Rung devrait pouvoir s'exprimer librement ? Et pour qui ?
d. Qu'est-ce qui vous inspire dans son histoire ?
e. D'après vous, d'où Rung tire la force et le courage de continuer ? Comment pourriez-vous agir en sa faveur ?

Demandez à chaque groupe de répondre à l'une des questions ci-dessus (a, b, c, d, e) et invitez les autres à faire des commentaires et ajouter leurs propres conclusions.

Après la dernière question, laissez chacun·e décider d'agir ou non en faveur de Rung.

■ Vous pourrez en apprendre sur Rung et la liberté d'expression grâce à notre jeu en ligne Rights Arcade (en anglais). Tapez « Rights Arcade » dans la Play Store de Google ou dans l'App Store d'iOS.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

4. AGISSEZ EN FAVEUR DE RUNG

15 MINUTES

Expliquez ce qu'est la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty. Indiquez que l'organisation encourage les gens à réclamer justice pour Rung en appelant les autorités thaïlandaises à abandonner sans condition les poursuites pénales lancées contre elle et d'autres militant·e·s pacifiques. Donnez des exemples de l'édition précédente (page 3) qui montrent le succès que peuvent avoir la rédaction de lettres et d'autres actions.

Si le temps imparti ne permet pas aux participant·e·s de passer à l'action, encouragez-les à s'organiser pour le faire après coup ou répartissez les actions entre les groupes. Incitez-les à faire preuve de créativité.

- Si vous avez suffisamment de temps, vous pouvez leur montrer la vidéo d'introduction de cinq minutes sur *Écrire pour les droits*, disponible sur https://academy.amnesty.org/learn/course/external/view/elearning/42/un-petit-guide-pour-ecrire-pour-les-droits.
- Montrez-leur la vidéo de Rung, disponible sur https://www.amnesty.org/fr/w4r-videos.

ÉCRIVEZ UNE LETTRE

Encouragez les participant·e·s à écrire au Premier ministre thaïlandais en se servant des coordonnées dans l'encadré à droite.

Vous pouvez leur donner les consignes ci-dessous pour les aider dans la rédaction de leur lettre :

- Dites au Premier ministre quelque chose sur vous.
- Expliquez-lui ce qui vous choque dans le cas de Rung, en lui rappelant que la jeune femme est une manifestante et une défenseure des droits humains pacifique qui veut juste une vie meilleure pour les gens dans son pays.
- Exhortez-le à **abandonner immédiatement toutes les poursuites pénales lancées contre Panusaya « Rung » Sithijirawattanakul et d'autres militant·e·s, simplement accusés d'avoir exercé pacifiquement leurs droits aux libertés de réunion pacifique et d'expression.**
- Facultatif : Vous pouvez vous servir du modèle de lettre disponible dans le Kit sur https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/.

The Office of the Permanent Secretary, Government House, 1 Nakhon Pathom Road,
Dusit, Bangkok 10300
Thaïlande
Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,
Courriel : sarabun@opm.go.th
Fax : +66 2 282 5131
Réseaux sociaux : @prayutofficial

TÉMOIGNEZ VOTRE SOLIDARITÉ

Encouragez les participant·e·s à témoigner leur solidarité avec Rung en choisissant une ou plusieurs des actions suivantes :

En thaï, « rung » signifie **arc-en-ciel**, symbole que nous pouvons utiliser pour lui montrer notre soutien. En outre, elle adore **les chats** et apprécierait sans doute ce genre de détails dans vos cartes et messages de solidarité. Sur les réseaux sociaux, nous vous suggérons d'utiliser les hashtags :

#RungIsMyRainbow #W4R21

OÙ ENVOYER VOS MESSAGES DE SOLIDARITÉ

LETTRES OU DESSINS :
Amnesty International Thaïlande
139/21, Soi Lat Phrao 5,
Chom Phon,
Chatuchak,
Bangkok 10900, Thaïlande

MESSAGES EN LIGNE VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX DE RUNG :

Facebook : www.facebook.com/panusaya.sithijirawattanakul

Twitter : @PanusayaS

Instagram : @overttherainbow

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

COMPLÉMENT D'INFORMATION

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE RÉUNION PACIFIQUE

LE DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

La liberté d'expression est le droit que tout individu a d'exprimer ses opinions sans interférence et de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. Elle protège le droit d'avoir ses propres opinions et de les exprimer librement sans interférence indue de l'État. Elle comprend le droit d'exprimer des points de vue lors de manifestations publiques ou au travers d'écrits, des médias, d'Internet et d'œuvres d'art.

LE DROIT À LA LIBERTÉ DE RÉUNION PACIFIQUE

La liberté de réunion pacifique est le droit de se rejoindre dans un espace public pour revendiquer quelque chose ensemble, lors de réunions, de grèves, de processions, de rassemblements ou de sit-in. Ce droit signifie que l'on peut se regrouper pacifiquement avec d'autres personnes sans craindre d'être arrêté·e ou harcelé·e par la police. En réalité, les autorités ont l'obligation positive de faciliter les réunions pacifiques. La police peut donc être tenue de prendre des mesures spéciales pour assurer la sécurité des personnes qui se rassemblent et du grand public.

Les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique sont inscrits dans le droit international relatif aux droits humains – notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que dans de nombreux systèmes juridiques nationaux.

© Yostorn Triyos/Amnesty International

LE DROIT DE RÉUNION PACIFIQUE DANS LE CONTEXTE DU COVID-19

Bien que nous ayons le droit à la liberté de réunion pacifique, il n'est pas sans limites. Les gouvernements doivent protéger les droits d'autrui ou certains intérêts publics, ce qui peut impliquer de restreindre les rassemblements. Néanmoins, les circonstances dans lesquelles les autorités peuvent limiter cette liberté sont très rares et doivent être considérées comme exceptionnelles plutôt que comme la norme.

La santé fait partie des intérêts publics. Cependant, par principe, les rassemblements ne doivent pas être totalement interdits. Ils doivent être évalués au cas par cas et des restrictions ne doivent être imposées que dans la mesure de ce qui est nécessaire et proportionnel à la réalisation d'un objectif légitime.

Face à la pandémie de COVID-19 :

- Toute restriction en matière de rassemblements doit avoir pour objectif de protéger la santé publique.
- Cette restriction doit réellement permettre d'atteindre ce but.
- Les restrictions doivent être limitées dans le temps et leur nécessité et leur proportionnalité doivent être régulièrement réévaluées.
- Si d'autres mesures moins restrictives peuvent permettre d'atteindre le même objectif, elles doivent être appliquées.
- L'interdiction totale d'un rassemblement spécifique doit rester une mesure de dernier recours.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT À DISTRIBUER

TYPES DE MANIFESTATION

© Kan Sangtong

1

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT À REMETTRE

TYPES DE MANIFESTATION

© Leung Ching Yau Alex

2

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT À REMETTRE

TYPES DE MANIFESTATION

© Dmitry Motinov/AFP/Getty Images

3

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT À REMETTRE

TYPES DE MANIFESTATION

© Amnesty International / Flor Montero

4

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT À REMETTRE

NOTES SUR LES MANIFESTATIONS

1

Manifestation pacifique en Thaïlande en 2021 pour la justice et une société meilleure.
© Kan Sangtong

2

En 2014, des dizaines de milliers de personnes ont défilé dans les rues de Hong Kong, en Chine, pour réclamer des réformes démocratiques dans cette ville. Le mouvement de contestation, appelé « mouvement des parapluies », a duré 79 jours, pendant lesquels plusieurs quartiers clés du centre de Hong Kong ont été occupés. De simples objets du quotidien, les parapluies – utilisés par les manifestant·e·s pour se protéger du gaz poivre et du gaz lacrymogène – sont devenus un symbole de la résistance et des revendications sociales sous-jacentes. © Leung Ching Yau Alex

3

Plus de 1 000 personnes, y compris des élèves, ont manifesté contre le « mariage par enlèvement » au Kirghizistan le 6 juin 2018, après qu'une femme de 20 ans a été tuée par son ravisseur dans un commissariat. © Dmitry Motinov/AFP/Getty Images

4

Cette image fait partie d'une série de photos d'actions et d'événements organisés aux États-Unis dans le cadre de la tournée en bus Game of Drones, menée par AI États-Unis. Ce projet mêle le travail de campagne de cette section et les activités d'organisations citoyennes autour d'un programme secret de drones dans plusieurs villes des États-Unis, instaurant ainsi un espace mobile qui implique directement les militant·e·s au niveau local. Cette photo montre des étudiant·e·s de l'université du Minnesota, agissant pour appeler le gouvernement américain à mettre fin aux exécutions extrajudiciaires. Les victimes de frappes par drone et leurs familles ont peu de chances d'obtenir justice. © Amnesty International / Flor Montero

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT À REMETTRE

L'HISTOIRE DE RUNG

Quand on lui demande de se décrire, Panusaya « Rung » Sithijirawattanakul, se dit « humble et réservée ». Cette étudiante et violoniste amatrice était auparavant timide, mais aujourd'hui elle est l'une des voix les plus remarquées du mouvement des jeunes pour la démocratie en Thaïlande.

Rung (« arc-en-ciel », en thaï) a commencé à s'engager politiquement quand elle étudiait la sociologie et l'anthropologie à l'université de Bangkok, la capitale. Elle a courageusement participé à des manifestations pour une réforme sociale et politique tout au long de l'année 2020. En août, elle était devenue l'une des meneuses des manifestations. Sous les regards de milliers de personnes, Rung a défendu l'égalité, la liberté d'expression et, sujet extrêmement sensible en Thaïlande, une réforme de la monarchie. Cet acte sans précédent l'a propulsée sur la scène nationale et les autorités l'ont étiquetée comme fautrice de troubles.

Rung a continué à diriger des manifestations pour une réforme constitutionnelle et sociale. Accusée de provoquer des troubles, elle a été arrêtée en mars au titre d'une loi sur le crime de lèse-majesté qui interdit toute critique de la monarchie. Elle a été incarcérée pendant 60 jours au cours desquels elle a été diagnostiquée positive au COVID-19. Les autorités lui ont refusé la libération conditionnelle à six reprises. Par défi, elle a mené une grève de la faim pendant 38 jours et a été libérée le 30 avril 2021.

Aujourd'hui, elle fait face à des dizaines de chefs d'accusation et risque la réclusion à perpétuité.

« Une fois que vous mettez un pied en prison, vous n'avez plus jamais l'impression que votre humanité est intacte. » – Rung

© Vostorn Triyes/Amnesty International

© DR

© DR

De haut en bas : Rung participant à des manifestations en Thaïlande.

À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 10 millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Nous militons pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant·e·s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant·e·s sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié·e·s et des migrant·e·s. Nous agissons pour traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et

AMNESTY INTERNATIONAL

Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

Index : POL 32/4573/2021 French
Septembre 2021

Courriel : contactus@amnesty.org
Tél. : +44 20 74135500
Fax : +44 20 79561157

www.amnesty.org

© Amnesty International pour toutes les photos sauf indication contraire.
Image de couverture © Yostorn Triyos/Amnesty International

ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL